

LE DEUXIÈME RABBINAT¹

GÉRALDINE ROH-MEROLLE

Université de Lausanne

Des centaines de femmes dans le monde, majoritairement aux Etats-Unis, occupent aujourd'hui la fonction de rabbine, de rabbin, de Madame le ou la rabbin. L'indécision dans le choix d'un nom pour désigner ces femmes, qui occupent pourtant le paysage juif depuis plus de trente ans, est révélatrice de la dimension encore inhabituelle de cette activité pour une femme². Aujourd'hui, si seules les tendances orthodoxes demeurent ouvertement hostiles à l'ordination formelle de femmes, cela ne signifie pas pour autant que l'intégration des rabbines se déroule sans heurts au sein des mouvances libérales, prétendument acquises à l'ordination des femmes. Des résistances demeurent, même dans les franges progressistes.

Rien dans la *Halakha*³ n'interdit à une femme d'occuper la fonction de rabbine. L'obstacle majeur semble dès lors plus culturel que légal. Divers facteurs influencent et conditionnent encore les réticences⁴. Le poids et l'enracinement des rapports de genre et du rôle traditionnel des femmes dans une société patriarcale, constituent vraisemblablement l'obstacle majeur à l'accès des femmes au rabbinat.

¹ G. ROH-MEROLLE, *Des Rabbins et des Femmes. Histoire du rabbinat européen au féminin pluriel*, Mémoire de Licence sous la direction de Jean-Christophe Attias, EPHE Paris, et de Philippe Borgeaud, Université de Genève, juillet 2005.

² Même s'il peut paraître transgressif, le choix de « rabbine » a été retenu pour cet article, puisque le titre existe désormais dans le dictionnaire. Voir T. MOREAU, *Le Nouveau Dictionnaire Féminin-Masculin*, Genève, 1999, p.147

³ Corpus des lois rabbiniques d'origine pharisienne, la *Halakha*, comme sa racine hébraïque l'indique, prescrit la correcte façon de « marcher », la voie à suivre. Elle puise sa substance et son autorité dans la Torah, la tradition et l'usage.

⁴ Pour les orthodoxes, le fait que les femmes soient « dispensées » de certains commandements positifs liés au temps ne leur permet pas de décharger les hommes d'accomplir ces commandements et les exclut donc du rabbinat. Pour les mouvements libéraux, être « dispensées » ne signifie pas être « interdites ». Conscients que le statut des femmes a évolué, ils reconnaissent les mêmes droits et les mêmes devoirs à tout être humain majeur, homme ou femme. Ils offrent donc théoriquement aux femmes une possibilité de devenir rabbines.

Emancipations

Longtemps confinées dans leur rôle d'épouse et de mère, exclues de l'instruction religieuse suivant la mise en garde des Sages « Que les paroles de la Torah soient brûlées plutôt que d'être confiées aux femmes »⁵, les femmes n'ont, à de rares exceptions près, jamais eu la possibilité de jouer un rôle public au sein de la communauté. La question de leur prise de parole dans un contexte religieux a souvent été considérée comme problématique et subversive. Selon la tradition, « la voix d'une femme est nudité »⁶, elle représente pour l'homme une attraction sexuelle, une distraction dangereuse à la prière.

Jusqu'à l'époque moderne, les fonctions rabbiniques restent exclusivement réservées aux hommes. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle, suite à l'Emancipation, dans le contexte d'une société ouverte ayant modernisé la conception du rabbinat⁷, et surtout grâce à l'élan de la « première vague »⁸ féministe, que la question émerge dans les milieux libéraux⁹. Sensibles aux évolutions du monde laïc et bénéficiant d'une instruction croissante, certaines femmes juives conduisent une réflexion identitaire qui entraîne l'apparition concrète de la question de l'accès au rabbinat. Cependant, malgré une prise de conscience rapide de la légitimité à critiquer, d'un point de vue *halakhique* l'exclusivité masculine du rabbinat, la route vers l'ordination formelle n'en demeura pas moins jonchée d'embûches.

Amnésies successives

Dès la fin du XIX^e siècle, en Allemagne et aux Etats-Unis¹⁰, certaines femmes font leur entrée dans les écoles rabbiniques. Suivant la même formation que les élèves hommes, certaines ne tardent pas à revendiquer leur droit d'accès au rabbinat. C'est le cas de l'allemande Rabbi

⁵ Rabbi ELIEZER, *Talmud de Jérusalem*, Sota 3, 16a.

⁶ « *Kol be-isha 'erva* », Berakhot, 24a.

⁷ Le développement des Lumières et l'Emancipation mirent fin à l'existence légale des communautés juives. Les rabbins perdirent leur fonction juridique et leur rôle se rapprocha de celui du pasteur.

⁸ Les historiennes des féminismes s'accordent généralement sur la logique d'un mouvement en deux vagues. La « première vague », amorcée à la fin du XIX^e siècle et anéantie avec les totalitarismes et la Seconde Guerre mondiale, revendique l'égalité de droits entre les sexes. La « seconde vague » se rapporte aux mouvements de la libération des femmes des années 1960-1980 et aux revendications pour l'autonomie des femmes dans leurs choix professionnels et amoureux. Voir M. ZANGARINI-FOURNEL, *Le siècle des féminismes*, Paris, 2004, p.10.

⁹ La conférence rabbinique libérale de Breslau en 1946 généra un certain nombre d'améliorations pour le statut de la femme à la synagogue, dont la confirmation (Bar/Bat Mitsva) des enfants des deux sexes et l'échange des deux alliances lors de la cérémonie de mariage.

¹⁰ Cf. P.S. NADELL, *Women who would be rabbis*, Boston, 1998.

Regina Jonas¹¹, première femme à recevoir la *semikha*, l'ordination rabbinique, en 1935, après des années de controverses et de luttes. Exterminée à Auschwitz, absente des recueils historiques et mystérieusement effacée de la mémoire de ses contemporain-e-s ayant survécu à la Shoah, il faut attendre la chute du Mur de Berlin, pour que des documents soient retrouvés dans des archives d'Allemagne de l'Est et que progressivement, cette pionnière émerge de l'amnésie collective¹². Lorsque Rabbi Sally Priesland est ordonnée en 1972 à Cincinnati, en pleine « seconde vague » féministe, elle est considérée comme la première femme de l'histoire à accéder au rabbinat. A tort.

L'histoire des rabbines est caractérisée par l'amnésie perpétuelle des destins des pionnières. Chacune s'est trouvée dans un isolement total et dans l'ignorance que par le passé des « précurseurs » ont connu un itinéraire semblable. Les pionnières, sans le savoir, ont adopté les mêmes stratégies d'études et se sont appuyées sur des arguments *halakhiques* identiques pour justifier, longtemps en vain¹³, leur légitimité dans le rabbinat. Ce n'est qu'à partir des années septante, après un siècle de luttes, que la nomination de rabbines commence à se « normaliser » au compte-gouttes, dans les mouvances libérales, pour progressivement influencer celles extérieures au judaïsme progressiste.

Innovations

L'absence de prédécesseurs consolidant leur assise et le manque de recul face à leur entrée dans la profession conditionnent les pratiques de la génération des premières rabbines, qui peinent à se frayer un chemin de la marge au centre. Il faut du temps à ces pionnières pour prendre leurs marques dans cette profession traditionnellement masculine fortement associée à l'image paternelle. Elles se montrent d'abord discrètes, imitant parfois leurs confrères, avant de décider de construire un rabbinat à leur image.

Dès les années quatre-vingt, progressivement confiantes, les rabbines anglo-saxonnes appellent à des transformations de la tradition. Au sein de groupes d'études comprenant des militantes féministes, elles élaborent une réflexion sur la manière de se reconnaître dans un Dieu et un langage si différents d'elles-mêmes. Elles se lancent dans le projet colossal de

¹¹ Cf. K. VON KELLENBACH, « God does not oppress any human being »: The life and thought of Rabbi Regina Jonas, *Leo Baeck Institute Year Book* 39 (1994).

¹² Cf. S. SHERIDAN, « History of Women in the Rabbinate: A Case of Communal Amnesia », in *Bet Debora journal* 1 (1999), Berlin, 2000.

¹³ Cela malgré la résolution du CCAR, en 1922, stipulant que les femmes ne pouvaient pas « justly be denied the privilege of ordination ». Cf. *Central Conference of American Rabbis Yearbook*, vol.XXXII (1922), p.51.

faire évoluer la théologie, la liturgie et certaines cérémonies religieuses, afin de se rapprocher d'une tradition les ignorant ou ne leur offrant qu'un rôle limité et fortement stéréotypé. Elles font sortir de l'ombre des voix enfouies pour hisser les Matriarches aux côtés de Patriarches et reconstruire une véritable histoire au féminin « *herstory* »¹⁴. Des exégèses féministes voient le jour, ainsi que des études critiques sur la *Halakha*, notamment concernant la situation des *agounot*¹⁵, afin de prouver que certaines injustices sont davantage le fruit d'interprétations contemporaines que fondées sur le corpus lui-même. Aujourd'hui, des recueils de prières réformés privilégient le genre neutre pour parler de Dieu. D'autres évoquent l'Eternelle à la troisième personne du féminin. Après des siècles d'exclusion, grâce à un langage épïcène ou féminisé, les femmes peuvent se considérer comme partenaires du divin.

Progressivement, les femmes gagnent une place active dans les cérémonies du calendrier. Parallèlement, des rituels les accompagnant tout au long de leur vie se dessinent. Naissance, règles, mariage, fertilité, fausse couche, grossesse, avortement, violence conjugale, divorce ou encore ménopause: des paroles sanctifiées accompagnent désormais chacun de ces événements. Cette ouverture aux femmes ne bénéficie pas à elles seules. Elle encourage d'autres catégories sociales « en marge » à renouer avec le judaïsme. Les enfants issus de mariages mixtes et les homosexuel-le-s, jusqu'alors exclu-e-s des congrégations orthodoxes, peuvent trouver dans les nouvelles communautés progressistes, ouvertes au point d'être dirigées par des femmes – elles aussi aliénées de la vie communautaire pendant des siècles – un lieu où vivre leur judaïsme dans le respect de leur différence.

Situation européenne

Aux Etats-Unis, le judaïsme progressiste est largement majoritaire. Dans les séminaires, la proportion de femmes et d'hommes s'égalise et environ quatre cents femmes portent à ce jour le titre de rabbine, des congrégations les plus conventionnelles aux communautés dirigées par des rabbines lesbiennes. A l'inverse, l'orthodoxie, hostile à l'ordination des femmes, domine le paysage juif européen. A l'exception de l'Angleterre et de l'Allemagne, les pays

¹⁴ F. THÉBAUD, « Sexe et genre », in M. MARUANI (ed.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, 2005, p.60.

¹⁵ Une femme est dite *agounah* (sg) « abandonnée, délaissée » si, séparée de son mari, elle n'a pu obtenir de ce dernier l'acte de divorce formel, le *guet*. Sans cet acte, elle ne peut se remarier et les enfants qu'elle pourrait avoir d'une seconde union « illégitime » sont considérés comme *mamzerim*, « bâtards ». Aujourd'hui, en Israël, des milliers de femmes, dont les maris sont récalcitrants à leur fournir le *guet*, se retrouvent dans cette situation.

d'Europe ne comptent qu'une seule rabbine, à l'image de Rabbi Pauline Bebe en France¹⁶, si ce n'est aucune. Le mouvement libéral demeure minoritaire au sein du judaïsme européen marqué par la Shoah et qui, dans sa reconstruction, cherche davantage à se rattacher aux valeurs orthodoxes¹⁷ qu'à faire évoluer la religion dans une direction réformée. La culture catholique marquant de nombreux pays européens exerce également une influence sur les réticences au rabbinat féminin. En effet, il n'existe pas d'hostilité comparable dans les pays anglo-saxons où le protestantisme, ouvert au leadership féminin, est la religion dominante. Contrairement aux étasuniennes, les européennes n'ont pas réussi à se faire une place influente dans le paysage juif, ni à se créer un réseau de soutien solide¹⁸.

Inégalités, défis et perspectives

Si une majorité de rabbines refuse l'étiquette de « féministe », force est de constater que les féminismes ont eu une influence fondamentale sur leur prise de position hiérarchique. Les deux premières ordinations coïncident de manière frappante avec l'émergence des deux « vagues » du féminisme. Quant aux défis auxquels elles doivent faire face, ils sont directement liés à la question des rapports de genre dans nos sociétés et des discriminations qui en découlent. En cela, leurs revendications s'associent, qu'elles l'assument ou non, aux revendications féministes contemporaines.

Le rabbinat demeure un objectif que les femmes revendiquent parfois avec crainte et que certains hommes se refusent à partager. Celles qui ont eu le courage de ce choix peinent à trouver une congrégation où exercer leur fonction. Les femmes se heurtent à un *plafond de verre*, tant les congrégations ne s'estiment pas encore prêtes à être dirigées par une femme¹⁹.

¹⁶ La France, qui connaît aujourd'hui la plus large « communauté » juive d'Europe, soit approximativement six cent mille personnes, ne compte à ce jour qu'une rabbine officiant sur son territoire. Ce pays, marqué par un retour à l'orthodoxie et un *backlash* antiféministe ne connaît aucun groupe féministe juif, aucun groupe moderne orthodoxe. Les françaises, contrairement aux étasuniennes, boudent *kippa*, *talit*, *teffilin*, ainsi que les nouveaux rituels accompagnant la vie des femmes. Le judaïsme libéral peine à se faire entendre face au traditionalisme dominant, renforcé par l'immigration séfarade issue de la décolonisation du Maghreb, qui compose soixante-dix pourcent du judaïsme français.

¹⁷ Sachant que l'orthodoxie est née après l'Émancipation en réaction aux mouvances réformées, cette volonté de se rattacher à ce qui semble le plus « authentique » peut paraître paradoxal.

¹⁸ En 1999, 2001 et 2003 ont eu lieu en Allemagne des conférences *Bet Debora*, réunissant les rabbines et chantes européennes. Elles ont rassemblé majoritairement des Anglaises et des Allemandes. Aucune Française n'y a participé.

¹⁹ C'est le cas à la Communauté Libérale de Genève. Dans la perspective de sa succession, le rabbin François Garaï a proposé une rabbine, mais cette proposition, qui a créé des remous, a finalement été écartée.

Même aux Etats-Unis et en Angleterre, de nombreuses rabbines sont amenées à se contenter de petites communautés moribondes, de seconder un homme rabbin ou encore de se replier dans l'éducation juive. Si la question du salaire demeure tabou en Europe, ou simplement secondaire à celle de la recherche d'une place de travail, elle l'est beaucoup moins aux Etats-Unis, où les rabbines prennent conscience des discriminations salariales à leur rencontre. Le plus souvent, les différences salariales en défaveur des femmes sont liées à leur moindre opportunité d'officier dans de grandes communautés. De plus, aujourd'hui encore, le fait que certaines rabbines soient mariées reste un prétexte au maintien de bas salaires. Le dilemme du « choix » entre la carrière et les enfants²⁰ touche également le rabbinat. Les rabbines peinent à faire accepter leur maternité et le congé post-accouchement. Le risque de ne pas retrouver la même fonction après une naissance est bien réel, tant il demeure difficile de faire accepter par la communauté une réduction de disponibilité. Aucune évolution naturelle ne peut supprimer ces inégalités. Il s'avère indispensable de poursuivre la valorisation de l'étude chez les femmes, de sensibiliser et familiariser le public à voir des rabbines diriger des offices, et à faire accepter qu'une femme, avec ou sans enfant, puisse diriger une congrégation comme *senior rabbi*.

Si l'association femme et autorité religieuse ne fait pas l'unanimité et continue à susciter des crispations, le leadership féminin semble s'implanter progressivement dans les mouvances libérales et gagner en visibilité. L'évolution se poursuit en Europe où les femmes, aujourd'hui légitimées par trente ans d'ordinations, remplissent progressivement les séminaires. L'idée fait également son chemin dans les franges les plus orthodoxes du judaïsme, où quelques voix de femmes, de plus en plus instruites, s'indignent de l'apartheid sexuel dont elles sont victimes²¹. Dès lors, si les orthodoxes demeurent à ce jour majoritairement hostiles au rabbinat féminin, la question est entrée dans les cercles les plus traditionalistes et force est de constater qu'elle n'en sortira pas. Mais beaucoup incontestablement reste à faire.

²⁰ Une étude récente sur les différences de carrières en fonction du genre, menée par l'Assemblée rabbinique conservatrice, a montré que seul 15% des rabbines avec enfants travaillent dans des congrégations. Voir A.S. Alexiou, « Discrimination Against Women Rabbis? », in *Lilith*, vol.29, n°3 (2004).

²¹ Il s'agit principalement des mouvances néo-orthodoxes. Cf. H. NER-DAVID, *Life on the Fringes – A feminist journey toward traditional rabbinic ordination*, Massachusetts, 2000.